Parc naturel régional du Morvan
Grille d'analyse des projets photovoltaïques au sol (hors particuliers)
Version provisoire décembre 2022

1/ Localisation territoriale

Critère d'analyse du projet	Motivations / commentaires Groupes de travail Parc	Exigences	Niveau d'exigence
Densité d'installations déjà en place (- m2 de panneaux - nombre de Mégawatt installés)	Stratégie du mix énergétique pour le Parc naturel régional du Morvan encore à définir Rechercher une répartition territoriale équilibrée	A préciser par la suite (en faisant fi des découpages administratifs)	
Distance aux habitations/villages/ petit patrimoine bâti		Attention particulière L'étude d'impact paysager doit donner des éléments précis sur la covisibilité par rapport au bâti proche	

2/ Prise en compte de l'occupation du sol avant projet

Critère d'analyse du projet	Motivations / commentaires Groupes de travail Parc	Exigences	Niveau d'exigence
Sols artificialisés (friches industrielles, anciennes carrières, sites pollués zones d'activités...)	Potentiel à identifier plus précisément	- prise en compte des enjeux de biodiversité ; - usage du sol à déterminer en fonction de la pollution	A privilégier en priorité
Terrains agricoles (usage ou règlement d'urbanisme)	Les terrains agricoles ont avant tout une vocation agricole	Maintien d'une activité agricole	Obligatoire
Prairies sèches et zones humides	Terrains à forts enjeux (biodiversité, paysages, adaptation aux changements climatiques...)		Exclu
Terrains à couvert forestier	Maintien du couvert forestier en place (paysage, biodiversité...)		Exclu
Zones faisant l'objet d'un classement environnemental ou présentant de forts enjeux environnementaux		ZNIEFF de type I, zones du Plan de Parc importantes pour la conservation des espèces pour lesquelles le territoire a une forte responsabilité	Exclu
Plans d'eau	Forts enjeux (paysagers, attractivité territoriale, cadre de vie...)		Exclu

3/ Gouvernance et acceptation locale

Critère d'analyse du projet	Motivations / commentaires Groupes de travail Parc	Exigences	Niveau d'exigence
Information, présentation et débat en conseil municipal	Besoin d'un accompagnement technique des élus plus important pour connaître et comprendre les enjeux d'un projet PV au Sol (dont ceux avec une participation citoyenne)	Au démarrage du projet, avant toute délibération sur le projet	Obligatoire
Information et débat avec les citoyens	- Besoin d'une appropriation locale par les citoyens en participant au projet ; - Pour leur laisser le choix dans leurs possibilités de participation	Rapidement après la présentation en conseil municipal et avant délibération de la commune	Obligatoire
Mise en place d'un comité de suivi ouvert au territoire (citoyen, collectivités, Parc...)	Permettre une analyse sur le long terme, de l'élaboration au démantèlement du projet	Ouverture du comité de suivi a minima à la commune, à l'EPCI, au Parc	Obligatoire
Financement participatif	Ouverture du financement de la dette (emprunt) aux citoyens du territoire.	Bloc communal dans un premier temps puis élargissement au niveau Morvan / département en fonction de l'atteinte des objectifs de financement	Obligatoire
Gouvernance participative	Donner un pouvoir de décision aux citoyens et entités locales via une entrée au capital de la société de projet. <u>Phase développement</u> : décision sur la construction du projet (investissement risqué) <u>Phase exploitation</u> : décision sur l'exploitation après construction (investissement peu risqué)	A définir en lien avec la phase d'information des citoyens (cf ci dessus)	Recommandé

4/ Protection de l'environnement et des paysages

Critère d'analyse du projet	Motivations / commentaires Groupes de travail Parc	Exigences	Niveau d'exigence
Taille du projet (périmètre clôturé)	Privilégier une multiplicité de petits projets, à surface suffisante pour en assurer la rentabilité économique	30 ha maxi	Obligatoire
Conservation des haies (pas d'arrachage de haies)	Les haies doivent être préservées. Il n'est pas possible d'arracher et de replanter une haie en compensation	Utilisation d'essences locales Privilégier les haies hautes	Obligatoire
Pas de défrichement sur Zone Naturelle et Forestière		Pas de défrichement nécessitant une autorisation	Obligatoire
Prise en compte de la trame verte, bleue et noire ainsi que de la circulation des espèces à l'échelle locale	Enjeux forts de biodiversité		Obligatoire
Intégration de la clôture dans le paysage et prise en compte de son impact sur l'environnement	Enjeux forts de biodiversité et de paysages	Choix des matériaux, esthétique, perméabilité de la clôture à la petite faune, retrait par rapport à une haie ou lisière boisée, fractionnement en plusieurs zones…	Obligatoire
Type de fixation au sol des structures portants les panneaux	Éviter le béton et l'artificialisation des sols	Pieu vissé ou battu	Obligatoire (sauf raison réglementaire
Entretien sans pesticide	Enjeux forts de biodiversité		Obligatoire
Prise en compte du bon écoulement des eaux	Enjeux d'adaptation et de résilience		Obligatoire
Intégration paysagère des locaux techniques, lignes électriques		Enfouissement des lignes électriques, recommandations du Parc concernant les couleurs des bâtiments et postes	Obligatoire

5/ En complément, autres critères d'analyse pour les exploitations agricoles

Critère d'analyse du projet	Motivations Groupes de travail énergie Parc	Exigences	Niveau d'exigence
Ancienneté de l'exploitation		Aucun	
Continuité de l'activité agricole sur les parcelles concernées		L'activité agricole peut être différente de l'activité actuelle	Obligatoire
Type de productions agricoles envisagées		Aucun	
Fixation d'une limite de densité de panneaux / espacement entre les rangs		Aucun	
Fixation d'une limite de la SAU de l'exploitation (% ou nombre ha...)		A définir	A définir
Fixation d'une limite de % du chiffre d'affaire de l'exploitation		Aucun	
Existence de mesures en lien avec l'adaptation au changement climatique	Enjeu d'adaptation et de résilience		Recommandé

6/ Mesures de compensation, de développement et de solidarité territoriale

Critère d'analyse du projet	Motivations Groupes de travail énergie Parc	Exigences	Niveau d'exigence
Mesures de compensation agricole : versement par le développeur d'une somme / ha / an à l'exploitant agricole	Conforter dans la durée les exploitations impliquées au démarrage dans le projet		Obligatoire
- Versement d'une somme par le développeur pour accompagner le développement territorial		En fonction des dispositifs de compensation en place sur chacun des départements	Recommandé
Mesures de compensation ambitieuses environnementales	Privilégier les mesures d'évitement et de réduction et n'envisager des mesures de compensation qu'en dernier recours.	A analyser au cas par cas à partir de l'étude d'impact. Le Parc jugera de l'intérêt et opportunité des mesures en fonction des enjeux et du contexte.	Recommandé
Suivi annuel des mesures sur le long terme pour garantir leur mise en œuvre et leur efficacité	Besoin de références sur les systèmes agricoles en place et d'un suivi régulier des impacts environnementaux et paysagers pour s'assurer de la mise en place réelle des mesures annoncées	Recours à des organismes de contrôle indépendants et Parc associé	Obligatoire